

par les Chambres, en 1881, 1892, 1893. Il espérait que les votes en faveur de la concession faite aux bouilliers en leur accordant la consommation familiale ne le satisfaisaient pas ; or, il a constaté l'exercice de ce droit. En 1894, il était condamné par M. Grévy, en 1896 par M. Casse.

L'arrêté montre les inconvénients de l'exercice, régime arbitraire et inéquitable. Il dit que le projet de la commission méconnaît tout le monde ; le producteur proteste contre l'augmentation du droit de circulation, le débiteur proteste contre l'obligation de l'abandonner et le négociant attend vainement qu'on fasse quelque chose pour lui.

Le consommateur se plaint d'un nouvel accroissement de charges. Le dégrèvement partiel profitera exclusivement aux intermédiaires. Les taxes de remplacement sont faciles à trouver ; l'abord le surtaxe sur Falcool 400 millions, le droit sur les licences 70 millions, la suppression de privilège des bouilliers 200 millions, peut-être davantage.

Aujourd'hui ce sont les industriels du Nord qui sont privilégiés dans la proportion du déchet journalier d'habits à 3 fr. ; restent 15 millions. On pourrait diminuer le nombre des employés de la rigie. Ah ! si le gouvernement se réalisait à cette grande réforme telle que nous la concevons c'est alors qu'il obtiendrait une grande majorité un ordre du jour de confiance.

Déclaration de M. Ribot
M. Ribot. — Ce n'est pas par un ordre du jour que je fais des réformes démocratiques ; il est trop tard pour cela depuis quinze ans que dure la discussion de la réforme des boissons. Notre projet dégrève de 30 millions les boissons hygiéniques.

Faborot. — Le consommateur n'en profitera pas.
M. Ribot. — J'aurais le droit de dire aux Parisiens que M. Faborot a voté contre un projet dégrèvant de 10 centimes le litre de vin consommé à Paris.

Faborot. — Vous savez bien que l'ouvrier n'en profitera pas.
M. Ribot. — En votant le dégrèvement général on ferait une belle manifestation, mais des demain une partie de ceux qui l'auront voté se consoleront avec les adversaires du projet de la commission afin de faire échouer la réforme.

Le ministre conclut au rejet du contre-projet. La Chambre l'adopte, le gouvernement continuera à percevoir les anciens droits en attendant qu'elle indique les taxes de remplacement.

LE VOTE
Le scrutin est ouvert sur la première partie de l'article 1er du contre-projet de Vaillant, analogue au texte de la commission et tendant à la suppression des droits.

Cette première partie est adoptée par 491 voix contre 14.

La deuxième partie du contre-projet du citoyen Vaillant est repoussée par 342 voix contre 195.

L'amendement Vallé
L'amendement de M. Vallé tendant à remplacer les droits sur les boissons hygiéniques par une surtaxe sur l'alcool et une augmentation des licences et pris en considération par 246 voix contre 230. Il est renvoyé en conséquence à la commission.

M. Salis promet de déposer son rapport dans la prochaine séance qui est fixée à demain à trois heures.

Les poursuites contre Calvignac
M. Brisson annonce que la demande en autorisation de poursuites contre Calvignac a été retirée (voir).

Bonamat. — Pourquoi ?
Viviani. — Je demande à interpellier sur les raisons qui ont motivé le retrait de la demande de poursuites.

M. Ribot. — La raison est que les vacances étant prochaines, la discussion se pourrait venir sur temps utile.

Viviani. — On veut sauver M. Constans.
M. Brisson. — Vous ne pouvez pas mettre en cause un ministre d'un autre ministère (Tulle, etc.). — Cri au centre : à un mois.

Viviani. — On a peur de la Chambre.
Ajournement est voté par 281 voix contre 178.

M. Pelletan est rappelé à l'ordre.
La séance est levée au milieu d'une vive agitation à 6 h. 50.

INCENDIE DE LA MANUFACTURE GODILLOT

UN QUARTIER DE PARIS EN FEU NOMBREUSES VICTIMES

Paris, 1er juillet. — Un terrible incendie qui a causé une émotion presque générale à Paris, a éclaté à midi dans les établissements d'équipement militaires (ancienne maison Godillot), situés rue Rochechouart, n° 52.

Déjà, il y a eu environ un an, un incendie s'y était allumé et les bâtiments qui avaient été la proie des flammes, furent remplacés par une construction légère. Les ateliers étaient aménagés provisoirement en attendant que de nouveaux bâtiments fussent construits.

Ce sont ces ateliers provisoires qui ont été aujourd'hui détruits par le feu. Les immenses galeries qui s'allongent en croix de Saint-André dans le quadrilatère formé par les rues Rochechouart, de Condorcet, du Faubourg-Poissonnière et de la rue Pétrille, ont toutes une toiture étroite. En raison des grandes chaleurs estivales, on les recouvre extérieurement de boîtes qui sont destinées à tempérer l'air des rayons du soleil.

La cause du sinistre
D'après un témoin oculaire ce seraient des toiles, qui, surchauffées par les foyers placés dans les ateliers de forgeronnerie, par les rayons solaires d'autre part, se seraient allumées et auraient, en un instant, couvert toutes les galeries d'une vaste nappe de feu qui s'est communiquée avec une rapidité effrayante à toutes les constructions.

D'après une autre version l'incendie aurait été causé par l'électricité.

Un brasier gigantesque
Quoiqu'il en soit, vers une heure moins vingt, l'incendie éclatait et, moins d'une demi-heure plus tard, toutes les charpentes en fer détonnaient, brisées, rongées par le feu, s'effondraient en lançant dans l'espace de prodigieuses gerbes de feu et d'éclairs.

Les secours
Les pompiers furent immédiatement présents ; ils arrivèrent bientôt des casernes de Châteaudeux, de Châteaudeux, de la rue Jean-Jacques Rousseau et mettaient plusieurs pompes à battre.

En même temps M. Bézouche, commissaire du quartier Rochechouart, et ses collègues des quartiers du Faubourg-Montmartre, de la Chapelle et des Grandes-Carrières se rendaient sur les lieux du sinistre et organisaient le service d'ordre de concert avec MM. Deslandes, Egarter et Dur-

rand, officiers de paix des 9e, 10e et 18e arrondissements.
Peu après M. Lapins, préfet de police, et M. Mouquin, commissaire divisionnaire, arrivaient également.

De tous côtés, d'ailleurs, une foule énorme était accourue et les agents de police, aidés d'un bataillon d'infanterie de marine ont tenu peaufin du monde à la maintenir à distance.

La rue Rochechouart est barrée en bas à la hauteur du n° 38 et au-dessus de la rue Pétrille et du côté de l'avenue Trudaine.

La rue Condorcet est barrée depuis le faubourg Poissonnière jusqu'au delà de la rue Turgot.

Un quartier en feu
Nous avons dit plus haut que les ateliers Godillot étaient enclavés dans le pâté de maisons formé par les rues Rochechouart, Condorcet, Pétrille et du Faubourg-Poissonnière. Lorsque leur toiture s'est effondrée, les flammes, s'élançant à une grande hauteur ont communiqué le feu aux étages supérieurs de la plupart des maisons formant le quadrilatère.

Rue Rochechouart, 50, une maison en construction, encore entourée d'échafaudages, prend feu ; toute la toiture brûle, les pierres brunissent et crépitent, l'échafaudage s'enflamme et il est grand temps que les pompiers dirigent leurs lances sur cette haute charpente qui menace de s'abattre dans le brasier et d'écraser les malheureux pompiers qui ne peuvent suffire à contenir l'élément destructeur ; l'eau n'est pas suffisante, la pression n'existe pas.

Rue Condorcet des incidents dont on ne se rend pas encore, jusqu'ici, un compte bien exact doivent se passer dans le 6e étage de la maison portant le numéro 26 ; des agents qui se trouvent dans la maison voisine escaladent les balcons au risque de se tuer et pénètrent dans les chambres du 3e étage ; les ouvriers des pertuisiers qui sont formés et assaillis des nuages de fumée les envahissent ; au bout de quelques secondes ils pénètrent dans les chambres et en ressortent faisant des gestes indiquant qu'ils ne voient heureusement pas de victimes dans ces chambres.

Du reste, l'effolement est général ; ce ne sont que femmes en pleurs, enfant criant, hommes courant, chacun craignant que certains des siens ne soient asphyxiés ou brûlés dans le sinistre, qui s'étend à chaque instant davantage.

De toutes les habitations, la fumée s'échappe de toutes parts, les toitures sont en feu, les pompiers sont sur leurs échelles, mais malheureusement ils ne peuvent être de tous côtés à la fois, et l'effolement et la terreur des habitants du quartier ne fait que s'accroître ; dans les rues Condorcet et Pétrille, les plus attaquées, on démolit les mobiliers.

Dans la rue Pétrille, le personnel de la maison Godillot sauve les peaux qui se trouvent dans un atelier où l'ouvrier, celui-ci construit en briques et que les flammes n'ont pas encore atteint.

Les victimes
On cite de nombreux blessés, dont plusieurs pompiers.
Deux enfants seraient brûlés.
Des personnes ayant aidé aux secours sont blessées plus ou moins gravement. Un pompier est tombé d'un troisième étage et s'est brisé la colonne vertébrale.

Plusieurs habitants des maisons incendiées ne pouvant descendre les escaliers ont sauté sur la rue par les fenêtres et se sont blessés.
Un pompier frappé d'insolation, a été transporté inanimé à l'hôpital.

Les victimes sont au nombre d'une dizaine. Plusieurs soldats d'infanterie de marine ont aussi été blessés.
Un soldat nommé Sourice a été blessé à la main. Un autre, nommé Bouquet a un trou à la tête. Tous deux appartenaient au 2e régiment d'infanterie de marine.

Scène émouvante
Tout à coup, rue Condorcet, au 24, on entend les cris de : « Maman ! maman ! » C'est, dit-on, une fillette qui se trouve au deuxième étage. Le brigadier Corry, des gardiens de la paix, pénètre le premier par la fenêtre, l'ouvre, et ne trouve personne. D'autres agents ouvrent les différentes fenêtres, La foule empêche d'entendre les cris.

On place une échelle. M. Gaillot, chef de la police municipale, fait évacuer la rue Condorcet par des soldats d'infanterie de marine. On ignore encore si cette enfant a pu être sauvée.

Le pompier Berthaut qu'on croyait sous les décombres a été retrouvé.

Le manque d'eau
A 3 heures 30, l'incendie de la rue Rochechouart continue. L'effolement est général ; à présent les magasins Godillot ne sont plus que des amas de décombres en flammes ; les voitures d'ambulances urbaines éminent plusieurs blessés.

On commence à circonscire partiellement le feu, mais les plus pessimistes vont jusqu'à dire que le feu pourrait bien durer plus d'une journée.

L'eau continuant à manquer, on établit des barrages pour recueillir l'eau courante dans les ruisseaux.

Le feu circonscrit
A 5 heures 1/4, le feu est entièrement circonscrit. Il n'y a plus que des mesures de préservation à prendre.

Les pompiers continuent de noyer les débris fumants et la maison de la rue de Pétrille qui menace ruine.

Aux abords du sinistre
Une foule énorme n'a cessé de stationner dans les rues avoisinantes le sinistre. De nombreux pickpockets ont été arrêtés.

Chômages forcés
Par suite de cet incendie, 200 ouvriers vont se trouver sans travail.

Les dégâts
Les dégâts, couverts par 20 compagnies d'assurance, s'élevaient à deux millions deux cent mille francs.

Les bruits les plus contradictoires courent sur les causes du sinistre. On va jusqu'à parler de malveillance. La vérité est qu'on ne sait rien ; toutefois, il paraît certain que l'incendie a éclaté sur plusieurs points à la fois.

Un lauréat mortellement blessé
Le pompier Garbez, mortellement blessé, est originaire de Lens.
Le ministre de la guerre vient de lui conférer la médaille militaire.

Le feu reprend
A neuf heures l'incendie des magasins Godillot qui on croyait éteint, a repris avec une nouvelle violence, gagnant par la rue Pétrille du côté du faubourg Poissonnière.

La police a fait évacuer les maisons menacées par les flammes ; la maison voisine de l'entrée de la maison Godillot, a pris feu. Cinq pompes à vapeur fonctionnent actuellement.

Nouvelles victimes
Deux ouvriers de la maison Godillot se sont blessés assez gravement, un pompier s'est brisé la jambe.

Aspect lamentable

Despotisme du quartier lamentable. Dans les rues on ne voit que des meubles et des objets de ménage jonchant la pave. La confection est générale. A dix heures, l'incendie continue.

Dernière Heure

Fin de l'incendie

Paris, 1er juillet, 1 heure 20 du matin. — L'incendie s'est terminé à minuit.

A MADAGASCAR

Un convoi de malades

Paris, 1er juillet. — Le ministre de la guerre a été avisé par télégramme du départ de Majunga, du paquebot *Notre-Dame du Salut* ayant à son bord 241 rapatriés dont 89 officiers, le capitaine Bouchaut, le lieutenant Labaque de l'artillerie de marine, le lieutenant Joyer et le sous-lieutenant Barkambari des tirailleurs et le médecin Valrin.

Le paquebot prendra en outre à Nosibé, 60 rapatriés provenant du sanatorium ; il fera escale à Ouœck, Alger, Toulon et Marseille.

Une victime du grisou

Decazeville, 1er juillet. — Le mineur Casimir Destruel, âgé de 31 ans, marié et père d'un enfant de cinq ans, a été asphyxié par le grisou dans la mine du Parc, concession des Acieries de France à Praxac. Cet accident mortel s'est produit hier, à six heures du soir.

Le poste de nuit, en entrant dans la mine, a trouvé, à côté du cadavre, cinq autres mineurs, étendus sans connaissance. On s'empressa de les transporter dehors, où l'air pur leur fit bientôt reprendre connaissance.

ÉTRANGER

BELGIQUE

Déraillement d'un train de pèlerins

Anvers, 1er juillet. — Un train rempli de pèlerins hollandais, a déraillé dans la soirée.

Une dame a été tuée. Il y a de nombreux blessés.

ITALIE

L'AMNISTIE

Rome 1er juillet. — Samedi jour de l'arrivée à Rome du duc et de la duchesse d'Asoste, sera signé un décret d'amnistie dont bénéficieront les condamnés siciliens et ceux de la province de Massa-Carrara qui ont suivi le mouvement sicilien.

Beaucoup de condamnés rentreront dans leurs foyers ; d'autres auront leur peine réduite. Quant aux chefs, de Felice, Barbato, Bosco et l'avocat Molinari, ils restent en prison.

Cette ébauche d'amnistie ne profitera certainement ni à Crispi ni au roi.

COURRIER DE BELGIQUE

Bruxelles, 1er juillet.

Valées tentatives

Le parti libéral, mort en Belgique, enterré à jamais, sous le mépris public, se livre à des efforts désespérés pour arriver à la résurrection.

La tactique de ses défenseurs consiste à déplorer la disparition du bon ton et du langage parlementaire, depuis que les socialistes ont été entrés au Parlement.

Le peuple, dans son bon sens, fera justice de ces allégations, il se dira qu'on a observé pendant 65 ans ces pratiques, qu'on n'est jamais occupé de lui et que c'est précisément depuis que les travailleurs disent franchement leur façon de penser qu'on s'est décidé à examiner leurs griefs.

Ceux qui souffrent n'ont que faire du pédoncule parlementaire.

Dans cette odieuse campagne contre les députés socialistes, c'est l'idiote *Chroniqueur* qui se distingue d'une façon toute particulière. Elle vient faire croire qu'une opposition libérale n'a jamais existé, nos maîtres ayant une opposition socialiste.

Il est facile de faire justice de cette anémie en constatant que pendant des années, les libéraux ont eu devant eux une gauche libérale et qu'ils n'en ont fait qu'une bouche.

La Chroniqueur peut continuer sa campagne de dénigrement, le parti libéral est trop profondément enroulé dans la boue pour pouvoir en sortir.

Retour triomphal

Nos amis de l'Echo du Peuple, la vaillante société chorale qui a remporté un si beau succès lors du concours international de Dinant, ont fait hier une rentrée triomphale à Bruxelles.

La réception a eu lieu à la *Maison du Peuple* où les délégués d'une foule de sociétés sont venus féliciter nos camarades. La présence dans le local socialiste, jadis encore considéré comme un mauvais lieu, d'une foule de sociétés sans couleur politique, prouve combien les idées ont progressé et combien se sont dissipées les préventions que dans certains milieux on avait à notre égard.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ELECTIONS CANTONALES

La réunion publique de la rue Saint-Sauveur

La réunion organisée hier soir à l'estaminet Goube, rue Saint-Sauveur, a été un nouveau succès pour la candidature du citoyen Dupied dans le canton Sud-Est.

C'est devant une salle comble que la réunion a commencé par la nomination comme président du citoyen Deleraelle qui, après une courte allocution donne la parole au candidat.

Celui-ci examine la situation actuelle et montre ce que vaut les promesses que nous font depuis 25 ans les soi-disant républicains.

Il montre l'intérêt qu'il y a pour le parti socialiste à développer partout sa propagande et à engager fermement la lutte dans tous les cantons.

Il expose le programme socialiste, en attendant, qu'il peut combattre ses adversaires, que ceux-ci se fassent connaître. Les paris qui nous combattent ont peur d'avancer leurs candidats car ceux-ci craignent la lutte et ne sont pas pressés de présenter leur programme qu'ils doivent d'ailleurs oublier au lendemain de l'élection.

Le parti ouvrier, lui, livre de suite la lutte car il veut montrer au grand jour les idées pour lesquelles il veut combattre et

qui doivent conduire à l'émancipation des travailleurs.

Le citoyen Delory prend ensuite la parole et fait l'historique du parti socialiste. Dans une causerie excessivement claire et dans une manière la plus simple et est le véritable intérêt de l'ouvrier. Il montre que dans tous les régimes qui ont gouverné la France le résultat pour l'ouvrier a été le même, pour la raison bien simple que les représentants des travailleurs ont toujours été choisis parmi les patrons.

Et cependant, dit-il, si les patrons voulaient choisir leur berger, le prendraient-ils parmi les loups ?

Il faut que les représentants soient choisis parmi les ouvriers eux-mêmes afin qu'à l'occasion leurs justes revendications dans les ateliers aient d'autres résultats que d'être appelés la police, les gendarmes et les soldats pour opposer la force à la raison.

Il nous faut un autre gouvernement que celui qui donne aux actionnaires des grandes compagnies toutes les garanties désirables pour le bénéfice qui leur revient sans aucun travail, alors que les ouvriers des mêmes compagnies n'ont pas leur travail garanti et n'auront bientôt plus même le droit de s'associer entre eux.

Le président fait un appel aux contradicteurs qui reste vain, et après quelques paroles bien senties il lève la séance aux cris répétés de : Vive la République sociale ! Vive le candidat du Parti ouvrier !

A ROUBAIX

La section roubaisienne du Parti ouvrier, réunie dimanche à la Paix, en assemblée générale, a décidé à l'unanimité de porter comme candidats aux élections cantonales du 28 juillet les citoyens Carret, Briffaut et Desbarbieux, conseiller général et conseillers d'arrondissements sortants.

DANS LE CANTON DE CYSOING

Le citoyen Gustave Deverney, candidat du Parti ouvrier dans ce canton, a commencé une série de réunions dans les différents communes.

Le dimanche 28 juin, il faisait avec le citoyen Masse, une causerie à Bachy. Dimanche dernier, c'est à Camphin-en-Pévèle qu'en compagnie de Ragheboom, il a développé les raisons qui ont déterminé le comité cantonal de Cysoing à opposer sa candidature à celle de l'opportuniste Bonduel et du réactionnaire Denau.

Deverney a exprimé le regret de ne pas avoir à cette réunion, M. Bonduel, qui avait pourtant promis d'y assister.

L'accueil fait à notre candidat nous donne la certitude que, pour la première fois que le socialisme s'affirme dans ce canton, il groupera autour de son programme un grand nombre de citoyens.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

LA RÉUNION DE FRESNES

Nos amis Chauvin, député socialiste de la Seine, et H. Ghesquière, rédacteur au *Reveil du Nord*, sont arrivés dimanche à Fresnes par le train de 2 heures 35 venant de Lille.

Dès que l'on a aperçu leur arrivée une grande animation se produit dans toute la commune.

Vers 5 heures, lorsque le citoyen Citreux ouvrit la réunion à l'estaminet du *Grand Salon*, il y avait foule dans la salle. Ses discours ont été très applaudis.

Le bureau fut ainsi constitué : président, Soisson ; Joseph Demarque et Jean-Baptiste Michel, assesseurs.

Discours du citoyen Ghesquière
La parole fut donnée à notre ami H. Ghesquière qui, après avoir apporté le salut fraternel aux citoyens de Fresnes, au nom du Comité fédéral du Parti ouvrier de la région du Nord a fait un discours magnifique tant au point de vue de la critique de la situation actuelle que de l'exposé de la doctrine socialiste.

Ses discours ont été vigoureusement applaudis.

Discours du citoyen Chauvin
Le citoyen Rend Chauvin, député de la Seine, fait, en débutant, l'historique du Parti ouvrier. C'est en 1879, dit-il, au Congrès national ouvrier de Marseille, que fut constitué le Parti ouvrier.

En 1880, sur 19 candidatures pour toute la France, le Parti ouvrier obtint 3,500 voix seulement.

Les bourgeois savaient, ils se moquaient de ce parti nouveau qui se donnait la prétention de diriger le monde et qui n'obtenait que si peu de suffrages ; mais en quelques années, en 1885, le parti ouvrier obtint 35,000 suffrages et le socialisme triompha avec l'entrée au Parlement de cinq socialistes, Clovis Hugues, Boyer, Basy, Camélinet et Ferron.

En 1892, il y eut un millier de socialistes qui entrèrent dans les pouvoirs municipaux ; vingt-sept hôtels de villes tombèrent entre nos mains et le Parti ouvrier obtint 127,000 suffrages.

En 1893, le Parti ouvrier obtint près d'un million de suffrages et le socialisme fit passer cinquante députés au Parlement. C'est ainsi par ces quelques exemples que le socialisme fait des progrès considérables.

Le Parti socialiste a su, depuis qu'il a ses représentants autorisés à la Chambre, faire tomber toutes les tentatives de réaction faites par Dupuy et Casimir Périer qui s'envenimèrent le pays.

Il dit que les socialistes sont les destructeurs de la famille, de la propriété et de la patrie, je vais m'expliquer sur ces trois points dit l'orateur.

Alors notre éloquent ami démontre par des exemples qu'il arrachent les larmes des yeux, que dans la société capitaliste actuelle, ceux qui détruisent la famille ce sont ces détenteurs des moyens de production, ces gros industriels qui obligent par la misère, la mère et les enfants à aller travailler dans les bagnes industriels pour des salaires qui portent préjudice à la main d'œuvre du sexe masculin.

Il démontre que ceux qui détruisent la propriété, ce sont ces gros capitalistes qui emploient tous les moyens pour dévorer les petits capitalistes, commerçants, industriels et agriculteurs.

Il en arrive enfin à prouver que ceux qui affaiblissent la patrie et qui la mettent en état d'infériorité flagrant, ce sont les capitalistes eux-mêmes, ce sont les capitaux qui ont pas de patrie ou qui ont plusieurs patries, parce qu'ils exploitent plusieurs peuples à la fois.

L'orateur fait alors un parallèle entre le patriotisme bourgeois et le patriotisme ouvrier.

Les ouvriers, dit-il, ceux qui n'ont que leurs bras et leur cerveau pour vivre et sacrifier pendant leur vie pour la défense de la patrie ; mais ceux qui ont des propriétés à défendre ils envoient les autres se faire tuer pour eux et, comme ils sont exploités, ils prennent des ouvriers étrangers pour les faire travailler pendant que les ouvriers nationaux se battent pour défendre le pays.

On a vu dit-il, pendant la guerre de 70-71, des financiers fêter leur bonnes affaires alors que la France était en deuil et

M. de Folleville

Élu conseiller général

M. de Folleville, rallié, ancien doyen de la faculté de droit de Douai, actuellement professeur à la faculté de droit de Lille, a été élu dimanche conseiller général pour le canton de Totes (Seine-Inférieure), contre M. Langronay, opportuniste.

Chemin de fer du Nord. — Service d'été.

Voici la suite de la liste des principales modifications apportées par la compagnie du chemin de fer du Nord, dans le service des trains de voyageurs, à partir du 1er juillet prochain.

LÈGER DE DOUAI A ARRAS
Douai (départ) 5.25 soir. Arras (arrivée) 7.15 soir.

En correspondance avec le train express arrivant de Lille à 6 h. 15.

LÈGER D'ARRAS A DOUAI
Arras (départ) 8.06 soir. Douai (arrivée) 8.56 soir.

En correspondance avec le train partant vers Lille à 9 h. 03 soir.

Ces trains sont sur leur itinéraire les mercredis et samedis.

LÈGER D'ARMENTIÈRES A LENS
Armentières (départ) 6.05 matin soir. Lens (arrivée) 7.27 matin.

En correspondance : A Armentières avec le train arrivant d'Hazebrouck à 5 h. 37, de Lille à 5 h. 53 ; A Douai-Sainghin, avec le train arrivant de Templeuve à 6 h. 10 et de Béthune à 6 h. 16 ; et à Lens avec le train tramway partant vers Arras à 7 h. 50.

LÈGER DE LENS A ARMENTIÈRES
Lens (1) (départ) 8.37 soir. Douai-Sainghin (2) A. 9.16 soir. D. 9.25, Armentières (3) (arrivée) 9.53.

(1) En correspondance avec le train arrivant d'Arras à 8 h. 06 soir (2) avec le train partant de Béthune à 9 h. 57, avec le train arrivant de Lille à 9 h. 09 (3) avec le train partant vers Lille à 9 h. 58.

DE QUÉVRY A DOUAI
Quévry (départ) 9 h. 40 matin. Douai (1) (arrivée) 11.46 matin.

(1) En correspondance avec le train express partant de Douai vers Lille à 11 h. 28 matin.

DE DOUAI A VALENCIENNES
Douai (1) (départ) 3.50 soir. Valenciennes (2) (arrivée) 4.53 soir.

(1) Rélevant la correspondance du train arrivant d'Amiens à 3 h. 47 (2) en correspondance avec le train partant vers St-Amand à 4 h. 57.

Trains du 14 juillet

La Compagnie du Nord, pour faciliter, à des prix excessivement réduits, les voyages qui se feront à l'occasion de la Fête nationale, a pris les dispositions suivantes :

Voyages sur Paris et Lille. — Toutes les gares, stations et haltes du réseau délivreront à destination de Paris et de Lille.

Des billets d'aller et retour de 2e et de 3e classes, valables pendant une journée, sont en vente, avec réduction variant de 20 à 72 0/0 sur le tarif ordinaire.

Les familles profitent en outre sur ces prix, de nouvelles réductions allant de 5 à 25 0/0, selon que la famille est composée de 2 à 5 personnes et au-delà.

Des billets d'aller et retour de 2e et 3e classes valables pendant 5 jours pendant la période du 14 au 17 juillet, avec réduction de 20 à 50 0/0.

Voyages à destination d'un point quelconque du réseau : 1. Distribution au départ de toutes les gares, stations et haltes du réseau, à destination d'une gare, station ou halte, de billets d'aller et retour de famille pour les vacances, valables du vendredi 12 au jeudi 18 juillet inclusivement, en Ire, 2e ou 3e classe, avec réduction variant en 15 et 45 0/0 d'après le nombre de personnes et la distance à parcourir.

2. Extension du vendredi 12 au jeudi 18 inclus de la durée de validité de tous les billets d'aller et retour individuels qui existent en temps ordinaire.

Voyages aux stations balnéaires : 1e Les billets d'excursion valables pendant une seule journée en 2e et 3e classe, avec réduction de 20 à 72 0/0, seront mis à la disposition des voyageurs